

est de dénoncer et de supprimer les traités de commerce au fur et à mesure de leur échéance, et même avant, si cela est possible, par convention diplomatique et amiable, et de les transformer provisoirement en lois douanières françaises.

A ces observations, le président du tribunal de commerce d'Amiens, M. Vulfran Mallet a ajouté cette remarque :

Il n'est pas aussi difficile d'établir un tarif que vient de dire M. Ozenne; la lettre adressée par M. Michel Chevalier à M. Bonamy Pricé montre avec quelle rapidité le traité avec l'Angleterre a été bâclé, s'il est permis de se servir de cette expression. M. Ozenne répond que M. Michel Chevalier dans sa lettre à M. Bonamy Pricé parle du traité conclu en principe avec l'Angleterre, mais non de l'élaboration des tarifs.

M. Michel Chevalier, du reste, n'a pas eu de mission officielle et a pu dire ce qu'il a voulu. M. Ozenne ne peut donc admettre en aucune manière l'épithète de bâclé dont vient de se servir M. le président, et ce dernier sait très bien que toute l'année 1860 a été consacrée à une enquête...

Enquête dont on n'a tenu aucun compte, répliqua M. Vulfran Mollet, et cependant les craintes exprimées alors étaient bien fondées, la situation actuelle le démontre suffisamment, surtout en ce qui concerne l'industrie des lins.

De navrantes nouvelles ont été rapportées pendant le débat sur la situation désastreuse des filatures de lin en Picardie. A Amiens, l'une d'elles est complètement fermée; à Abbeville, trois usines ont cessé de marcher; à Boulogne-sur-Mer, la Continentale casse ses métiers.

La réunion des contre maîtres et ouvriers, tenue hier à Lille au Ramponeau, s'est passée dans le plus grand calme. L'Assemblée a émis un vœu pour la dénonciation du traité de commerce.

Le Conseil d'Etat serait, dit-on, prochainement saisi d'un projet de loi autorisant les envois d'argent par le télégraphe jusqu'à concurrence de 5,000 fr.

Le prix de la dépêche ne serait point augmenté, seulement l'expéditeur aurait à payer en sus un droit de 2 0/0, comme pour les mandats sur la poste.

La quatrième session des Conseils municipaux, s'ouvrira, dans toutes les communes de l'Empire, du 3 au 10 novembre.

Mgr. l'Archevêque de Cambrai partira, dit-on, pour Rome du 9 au 15 novembre.

Voici les messes qui seront chantées dans nos églises le jour de la Toussaint : à Saint-Martin, messe de Gounod; à Notre-Dame, messe de Haydn; à Sainte-Elisabeth, messe de Vandevyvere, sous la direction de M. E. Desbouvrie, avec accompagnement de symphonie composé par M. Louis Desreumaux, élève de M. Victor Delannoy. L'harmonium sera tenu par M. Alfred Wugk.

La Commission désignée par M. le Préfet du Nord pour procéder à l'enquête départementale sur le régime de l'imprimerie et de la librairie, est définitivement composée de : MM. Dausse, secrétaire général de la préfecture, de Coussemacker, conseiller général, Violette, adjoint au maire de Lille, Vanderstraeten, conseiller d'arrondissement, Graudet, doyen de la Faculté, Kinck, proviseur du Lycée impérial de Lille, Leroy, juge au tribunal de Lille, Delahaye, imprimeur, Béghin, libraire, Desplanque, archiviste du département du Nord.

A dater du 1^{er} novembre prochain, le prix d'une dépêche télégraphique simple de vingt mots, échangée entre deux bureaux d'un même département, sera réduit à 50 centimes, et la taxe de 1 fr. sera applicable à toute dépêche simple échangée entre deux points quelconques de la France.

L'effectif de chacune des compagnies de l'infanterie dans l'armée française, va être décidément ramené à soixante-dix hommes. Nos régiments ne compteront pas plus de treize cents hommes sous les armes.

Déjà on s'est mis à l'œuvre, et chaque jour de nouveaux congés illimités sont accordés. On a calculé que si cette mesure est réellement menée à bonne fin, le budget du ministère de la guerre fera une économie de six à sept millions pendant les six mois qui vont s'écouler d'ici au printemps.

Lundi prochain, à 11 heures, aura lieu la pose de la première pierre du nouveau temple protestant, rue des Arts. A cause du mauvais temps, la cérémonie se fera sans aucun apparat.

Le diplôme d'ingénieur vient d'être conféré à un de nos concitoyens, M. Louis Barbotin, élève de l'Ecole impériale des Arts industriels et des Mines de Lille.

Les amateurs se rappellent la vente des beaux livres du cabinet de M. Hochart qui a eu lieu à Lille au mois de mars dernier. On vient de mettre sous presse le catalogue de sa riche collection de portraits et estampes; il formera environ 2,900 numéros et comprendra 12,000 pièces. Il suffira, pour attirer l'attention, de citer Nanteuil pour le cabinet renferme 200 portraits, Edelinck, Savart, Poilly, Mellan,

Marcenay de Ghuy, Morin, Masson, Fiquet, dans l'école française; Vermeulen, Snyderhoff, Vansuppen, Pontius, Goltzius, dans l'école des Pays-Bas; Holler et Schmid, dans l'école allemande; Masquelier, Longneil, Melman, les frères Vaillant, nés à Lille.

La vente aura probablement lieu vers la fin de novembre. M. Béghin, libraire, à Lille en aura la direction. Nous engageons les amateurs qui désirent recevoir le catalogue à se faire inscrire chez lui.

Une affaire assez grave fait en ce moment l'objet d'une enquête judiciaire. Voici comme elle nous est racontée : Il y a quelque temps, M. D..., propriétaire d'un café concert de Roubaix, céda son établissement à M. M..., artiste dramatique, et un contrat était signé entre eux. Que s'est-il passé ensuite? M. D... s'est-il repenti de ce qu'il avait fait? N'a-t-il pas trouvé sa cession assez avantageuse? Nous l'ignorons; mais il y a deux jours, l'artiste dramatique déposait une plainte entre les mains de la police et lui racontait, qu'invité à souper par M. D..., celui-ci, aidé d'un domestique, lui avait enlevé de force le contrat qui l'instituait propriétaire du café concert.

L'instruction nous dira sans doute ce qu'il faut penser de tout cela.

Un soir de la semaine dernière, un employé d'octroi passant rue Fosse aux Chênes, avisa des individus chargés de ballots et qui paraissaient vouloir l'éviter; s'approchant d'eux, il leur demanda ce qu'ils portaient et d'où ils venaient. Pour toute réponse, on lui asséna sur la tête un coup de bâton qui l'étourdit et le força à laisser fuir les inconnus. Il ne put qu'aller déposer sa plainte chez un commissaire de police. L'enquête qui a été ouverte, a amené, il y a deux jours, l'arrestation des nommés Henri Secret et Jules Durieux, fraudeurs de profession.

Un des lecteurs du Salut public, qui arrive de Londres, dit à ce journal avoir vu représenter sur un petit théâtre, un drame d'actualité sous ce titre : *Tropmann ou le Tigre humain*.

Tous les détails du crime sont reproduits avec fidélité. On assiste à l'assassinat des cinq victimes. La partie comique est dévolue au gendarme Ferrand; la poursuite de Tropmann par ce représentant de l'autorité rappelle agréablement celle que Victorien Sardou a mise en scène dans les *Pommes du Voisin*.

Le dernier acte représente la Cour d'assises.

Tropmann est sur le banc des accusés.

Le jury va rendre son verdict. Tout à coup un bruit se fait entendre, une porte s'ouvre, et apparaît... le père Kinck.

Tableau.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Les extravagances de M. Gagne n'ont pas été le seul événement de la « bataille de l'Obélisque » du 26 octobre. Le Gaulois raconte, en outre, l'incident suivant :

Au moment où l'Empereur rentrait au palais, les badauds dépités probablement de voir la représentation finir si vite, avisèrent une vieille femme dont l'accoutrement excentrique provoqua d'abord une hilarité générale.

Les rires bientôt se changèrent en insultes. Il fallait bien passer le temps ! — C'est la reine Pomaré ! criaient-ils. — Eh, eh, madame Gagne ! — La vieille folle, ohé ! — Elle l'embrassera, l'embrassera pas ! — Au chenil, au chenil, au chenil ! — Sur l'air des *Lampions*. Une petite manifestation *voyoucratique*, quoi !

La pauvre vieille, toute tremblante, s'était blottie contre la grille du jardin réservé. Comme on voyait sa frayeur, on l'accablait de huées.

Tout à coup, un journaliste de nos amis, que les exigences du métier avaient conduit aux Tuileries, s'avança vers la vieille, et, en parfait galant homme, la salua. Puis, se tournant vers les badauds :

— Messieurs, dit-il avec un ton de politesse exquise, en France, on n'insulte pas les femmes.

La politesse et le calme de notre ami en imposèrent à ces badauds. Au même instant, d'ailleurs, quelques collègues du journaliste et un lieutenant-colonel sortant du palais des Tuileries formèrent à la vieille une espèce de garde du corps.

La pauvre femme, toute tremblante, pouvait à peine faire un pas.

involoitaire, pour faire pendant au célèbre discours d'Etienne de la Boétie, l'ami de Montaigne, sur la servitude volontaire.

Un chapelier de Paris vient d'étaler à sa vitrine des chapeaux en feutre bleu, affectant de loin la forme du bonnet phrygien et décoré d'une plume droite. Sur les chapeaux est placée une grosse étiquette, imprimée en lettres sang de bœuf qui tirent l'œil à cent pas :

Chapeaux 26 octobre.

Le docteur Riord est nommé chirurgien consultant de l'Empereur.

Le Bureau Veritas, de Paris, vient de publier son *Bulletin maritime* pour les mois d'août et de septembre de l'année 1869. Ce bulletin constate que le nombre des navires perdus totalement, pendant ces deux mois, s'est élevé à 381, savoir : 164 navires anglais, 49 français, 23 allemands, 22 norvégiens, 19 américains, 13 hollandais, 9 italiens, 8 suédois, 7 danois, 6 russes et 61 navires, différents pavillons, dont 23 vapeurs, 24 navires condamnés, 16 navires supposés perdus corps et biens par suite d'absence de nouvelles.

Le *Moniteur du Gard* nous apporte une affreuse nouvelle. La famille de M. Louis Chevalier, demeurant à Saint-André-de-Cruzière (Ardèche), s'est empoisonnée, il y a quelques jours, avec des champignons vénéneux. Pas un seul membre de cette famille, composée de dix personnes, n'a pu échapper à l'action du poison, contre lequel la médecine est restée impuissante.

Le baron de Rothschild s'était engagé, avant sa mort, à créer un hospice pour les enfants rachitiques du culte israélite, et il était, à cet effet, allé à Berck y voir différents emplacements pouvant convenir à cet établissement.

Le *Pilote de la Somme* annonce que ses exécuteurs testamentaires ont repris ce projet et, par leurs ordres, des dispositions sont prises pour construire sur la plage de Berck, un hospice pouvant recevoir 250 lits.

Cours public de Chimie.

Il n'y aura pas cours lundi prochain, jour de la Toussaint.

Cours public de Physique.

Mercredi 3 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Etude de pile en général. Pile de Wolluston. Pile de Daniell. Expérience avec ces piles.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 31 Octobre.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

A la demande générale et pour la dernière fois.

Gavaut, Minard et C^o, comédie en 3 actes.

Par droit de conquête, comédie en trois actes.

Les deux Sourds, comédie-vaudeville.

On commencera à 6 heures.

Lundi 1^{er} Novembre.

La servante ou le meurtrier du val Suzon, drame en 6 actes du théâtre de l'Ambigu.

Le feu au couvent, comédie du Théâtre-Français.

Les deux aveugles, bouffonnerie en un acte.

On commencera à 6 heures.

Théâtre Populaire.

Dimanche 31 Octobre.

L'homme au masque de fer, drame à grand spectacle, en 5 actes et 7 tableaux.

La dot d'Auvergne, vaudeville en un acte.

Le lait d'Anesse, vaudeville en un acte.

On commencera à six heures.

ALIMENTATION PUBLIQUE

DE LA VILLE DE PARIS.

Souscription à 20,000 actions de 500 fr.

DES COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE LA BOUCHERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FRANCS, Pouvant être élevés jusqu'à 20 millions

En cas de souscription suffisante (art. 6 des statuts)

dont les statuts enregistrés se trouvent en l'étude de M^o ROBIN, Notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, et au siège social.

Siège social, à Paris, 39, rue Richelieu. Avec agences dans les départements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM.

Dauzat d'Embarre, O. *, ancien député, membre du Conseil général d'agriculture, directeur de la ferme-école de Vizens, Président.

Baron Cochlin, agriculteur, membre du Comité agricole de Seine-et-Oise, ancien conseiller d'arrondissement de Corbeil, Vice-président.

Comte de Dax, O. *, ancien membre du Conseil du gouvernement de l'Algérie.

Prince Antoine Calitzin, propriétaire-éleveur.

Comte de Montmort, propriétaire-éleveur.

Vicomte Charles Ordener, propriétaire.

Gouder, président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris.

Commandant Oudard, O. *, propriétaire.

Frank Latruffe, agronome, Directeur-administrateur, fondateur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Robin, Notaire, 25, rue Croix-des-Petits-Champs.

Emile Duriez, avocat.

Robineau, avoué, 103, rue Montmartre.

CONSEIL D'HYGIÈNE.

Docteur Lellèvre.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ. — La Société des Comptoirs généraux de la boucherie a pour objet de protéger et d'encourager l'agriculture :

Par l'achat fait directement aux éleveurs sur tous les lieux de la production de la France et de l'étranger, des animaux vivants, tels que bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons et porcs, servant à l'approvisionnement de viande de boucherie de la ville de Paris et des départements.

Pour Paris : par la vente de ces mêmes animaux vivants, au marché de la Villette, ou partout ailleurs, lorsque les intérêts de la Société le nécessiteront ;

Par la vente au détail de ces mêmes animaux abattus, directement aux consommateurs, dans des étaux spéciaux, établis sur les différents quartiers de la capitale ;

Par la vente à l'étiquette des viandes abstraites, depuis un demi-kilogramme, jusqu'à quatre kilogrammes, dans les différents quartiers de la capitale ;

Et même par la création de réfectoires populaires dans chacun desquels du bouillon et des portions à prix réduit seront vendus.

Enfin, par toutes les opérations directes relatives à ces achats et à ces ventes, ayant pour but de rémunérer le producteur et d'abaisser le prix actuel de la viande au profit du consommateur.

Pour les départements : par l'installation, à défaut de l'initiative locale, sur la demande des Conseils municipaux et après s'être concertés avec eux, des succursales des Comptoirs généraux de la Boucherie de Paris.

LES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ. — Les produits que la Société est appelée à réaliser, dans ses opérations directes, sont au moins de 50 0/0 de ceux que recueillent les intermédiaires, et elle fait ainsi bénéficier le public qui consomme les 50 0/0 restants. C'est d'après les plus justes évaluations, réduire le prix de la viande à 40 centimes en moins par kilogramme au prix où la vendent actuellement les bouchers.

Or, avec des bénéfices de 50 0/0 sur les prix établis par les bouchers, et sur un mouvement d'affaires qui s'élève à plus de 400 millions de francs par an, la Société peut réaliser des bénéfices qui représenteront HUIT MILLIONS de francs au minimum. Ces HUIT MILLIONS permettront, non-seulement de rembourser, en quarante-huit années, le capital émis, de payer l'intérêt à 6 0/0, de répartir un dividende rémunérateur (65% sur les bénéfices nets), et de couvrir toutes les dépenses de la Société mais encore d'arriver à constituer un fonds de réserve.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

Les avantages offerts par la Société des Comptoirs généraux de la Boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

VERSEMENTS : En souscrivant 125 fr. Le 15 décembre 75 Le 20 fév. 1870 50

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du Conseil d'administration.

Les Souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réductibles.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Du jeudi 28 octobre au jeudi 4 novembre inclusivement.

Toute souscription adressée avant le 28 octobre ne sera pas susceptible de réduction.

ON SOUSCRIT : Au siège social, 39, rue Richelieu ; Au Crédit rural de France, 5, rue Scribe ;

Et dans toutes les Succursales de la Banque de France, au compte du Crédit rural de France, et chez tous les correspondants du Crédit rural dans les départements.

On peut également adresser sa souscription par lettre chargée au directeur des Comptoirs généraux de la Boucherie, 39, rue de Richelieu.

Nota. On se procure les statuts au siège social. 9326.

LABORATOIRE

de la Chambre Syndicale de Roubaix.

Directeur : E. Richard - Lagerie, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siège, 180, rue du Collège, à Roubaix.

Il est destiné aux Analyses ; Essais ;

Recherches et études de toute sorte, concernant l'industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail, d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au fileteur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses huiles.

M. Richard-Lagerie se tiendra tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des Analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels.

Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste Rue de l'Hospice, 40, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

M. Dertelle, licencié en droit, ancien notaire rue d'Inkermann, 65

Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales — Rédaction de tous actes et contrats — Représentation devant le Tribunal de commerce et la justice de paix. 9286

Avis. M^o Adèle de Martel à l'honneur d'informer les familles qui ont bien voulu lui témoigner leur confiance, qu'elle est de retour à Roubaix, et qu'elle donnera, comme par le passé, des leçons et répétitions de langue française. 9343

Avis. SAMIN fils, charron, fait tous genres d'ouvrages pour voitures (à façon), se charge de monter les ressorts et entreprend le travail des ferrures. On trouve toujours dans ses ateliers un choix de roues en tous genres, pour carrioles. S'adresser ancienne rue du Calvaire, à l'estaminet de la Nageuse, ou rue du Fil, chez M. L. Lhoest, maître forgeron en voitures. 9340

Avis. Les actions sont de 500 francs; elles seront toutes amorties par voie de tirage au sort annuel fait en assemblée générale, en quarante-quatre années.

Un intérêt de 6 pour 100 leur est alloué avant tout partage, et payé par semestre, le 5 janvier et 5 juillet de chaque année, au siège social rue de Richelieu, 39.

Les actions remboursées sont remplacées par des titres d'actions de jouissance participant aux bénéfices restants, conformément à l'article 43 des statuts.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 16 fr. — un an, 30 fr. Bureaux : 43, rue des Martyrs, Paris.

Journal de la ville de Roubaix, hebdomadaire, 3